

Contrats Informatiques Et It

Dans le cadre de ses activités, toute société est aujourd'hui confrontée à la nécessité de conclure des contrats dans le domaine des prestations informatiques et de communication en réseau. Contrats de maintenance, de sous-traitance, d'hébergement, d'infogérance ou de cloud computing sont autant d'exemples de conventions susceptibles d'être conçues et structurées par nos avocats.

Pour garantir la meilleure protection possible, il est impératif que les spécificités techniques de ces contrats soient appréhendées d'un point de vue juridique.

JP Karsenty intervient depuis de nombreuses années auprès de clients évoluant dans le domaine de l'informatique, de la communication en réseau et des nouvelles technologies, et a acquis une expertise reconnue dans la rédaction et la négociation des contrats.

L'équipe Contrats informatiques et IT est animée par Jean-Philippe Arroyo, qui est également membre de l'Association pour le Développement de l'Informatique Juridique (ADIJ) et de l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données Personnelles (A.F.C.D.P.).